



Communauté de Communes
Des Trois Forêts
4, route de Châtillon
52120 CHATEAUVILLAIN
Tél : 03 25 01 38 53
cc3f@wanadoo.fr

**PROCES VERBAL SOMMAIRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU : 17 DECEMBRE 2020**

Date de Convocation : 09/12/2020
Nombre de Conseillers en exercice : 42
Sous la présidence de : Marie-Claude LAVOCAT
Secrétaire de séance : Patrice CLOSS

Présents : Philippe FREQUELIN, Pascal CHANTOME, Patrick ZED, Jean-Michel CAVIN, Patrice CLOSS, Ludovic JOBARD, Jean-Louis BRESSON, Charles GULLAUD, Franck DUHOUX, Patrick CHECHHI, Guy JACOB, Marie-Claude LAVOCAT, Jean-Marie BOUCHOT, Angélique COQUARD, Jean BOGDAN, Christine CHEQUIN, Francis DOUVILLE, Laure CARTIER, Roland THERY, Patrick BOIRON, Michel LAMBERT, Patrick CASUSO, Jean CALVO, Thierry GOURLIN, Philippe CORDIER, Nicole PENSÉE, Bernard MARILLIER, Martine HENRISSAT, Claude GAGNEUX, René RICHARD, Patrick DEVILLIERS, Gérard KLEIN, Alain BACARAT, Gilles HANUSZEK.

Excusé(s) et représenté(s) par procuration(s) : 2 : Yvette ROSSIGNEUX à Marie-Claude LAVOCAT, Roseline GRUOT à Philippe FREQUELIN

Excusé(s) non représenté(s) : Mariette VOILLOT, Aurélien JOLY, Alain ROGUET, Catherine BOUSSARD.

Étai(en)t absent(s) : Jean-Michel GUERBER, Frédéric ROSSIGNOL,

❖ **Désignation du secrétaire de séance :** Patrice CLOSS → à l'unanimité 35

Arrivée d'un conseiller Communautaire

❖ **Approbation du CR du 24/11/20** → à l'unanimité 36

❖ **Décisions de la Présidente** → à l'unanimité 36

ZAE Travaux urgents de plomberie - chauffe-eau d'une cellule commerciale : 714,42 € HT	.37-2020	26/11/2020	Le chameau
Encaissement d'un chèque du Trésor Public n°9099043 : 55 € TTC Rbsmt Taxes foncières	.38-2020	30/11/2020	Le chameau
ZAE Travaux urgents avant hiver - local bureau SIMONE : 490 € HT soit 588 € TTC	.39-2020	30/11/2020	Le Chameau
ZAE Travaux urgents avant hiver - local bureau SIMONE : 7340 € HT soit 8808 € TTC	.40-2020	30/11/2020	Le Chameau

❖ **Présentation des DIA de la Présidente** → à l'unanimité 36

COMMUNES	Adresse du bien	Sect°	N° parcelle	Type	Superficie	Date décision
ARC-EN-BARROIS	7 rue du Val Dieu	AE AE	235 251	bâti	00ha04a45ca 00ha00a80ca	20/11/20
BRICON	34 bis rue du Maréchal Leclerc	D	531	bâti	00ha00a57ca	26/11/20
ARC-EN-BARROIS	76 rue Anatole Gabeur	AH AH AH	21 22 27	bâti	00ha02a70ca 00ha04a11ca 00ha00a62ca	10/12/20

❖ **Finances : Constitution de la commission d'appel d'offres (CAO)**

Voix du Président prépondérante au sein de la CAO en cas d'égalité des voix en CAO → à l'unanimité 36

Vote à main levée pour l'élection des membres titulaires et des membres suppléants → à l'unanimité 36

Elus Membres Titulaires : M. Patrice CLOSS, M. Philippe FREQUELIN, M. Guy JACOB → à l'unanimité 36

Elus Membres Suppléants : M. Patrick ZED, M. Jean-Louis BRESSON, M. Jean-Marie BOUCHOT → à l'unanimité 36

❖ **Finances : Représentants de la commission d'appel d'offres spéciale de ce groupement de commande avec mandat pour la réalisation des études de lutte et de prévention des inondations par ruissellement sur les communes de Bricon, Cirfontaines-en-Azois et Orges :**

Vote à main levée pour l'élection des membres titulaires et des membres suppléants → à l'unanimité 36

Elu Membre Titulaire : M. Patrice CLOSS → à l'unanimité 36

Elu Membre Suppléant : M. Philippe FREQUELIN → à l'unanimité 36

❖ **ZAE – Le Chameau : Validation du projet artistique d'installation d'une aire d'éveil sur le site Le Chameau** → à l'unanimité 36

Devis artiste Pédro Marzorati : 39 900 € H.T. soit 47 880 € TTC

Subventions accordées : 80 % de subventionnement sur le H.T.

❖ **Finances : Ordures Ménagères 2021 - SDED 52 pour l'ensemble des communes du territoire** → à l'unanimité 36

Maintien des tarifs 2020 pour 2021.

Par conséquent, selon le mode de répartition en vigueur, le montant qu'il vous est proposé : Coef 1 = 91 €

Habitants = 91 €

Résidences secondaires/Gites = 136.50 €

Résidences principales inoccupées d'une personne en maison de retraite = 91 €

Autres catégories, artisans, commerçants, administration : 45.50 €

Maison de retraite Arc = 2 372.37 €

Maison de retraite Maranville = 720.72 €

Restaurant = 250.30 €

Entreprises Schurter et Ferro Flex = 273 €

Hypermarché, supermarché = 364 €

Maison de retraite Châteauvillain = 2 402.40 €

Camping = 273 €

Hôtel/Restaurant = 341.30 €

Collège = 864.50 €

❖ Finances : Information - Plan de soutien avec la Région 'Parcours collectif'.

Suite aux derniers échanges sur la question des marketplaces, et à la publication des dispositifs d'aides portés par la Région Grand Est, un point d'échanges s'est tenu, jeudi 10 décembre, en visioconférence avec le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont. L'idée générale est bien d'aider et de soutenir les commerçants du territoire, à l'échelle du Pays, mais non pas dans la précipitation. L'idée à étudier serait la mise en place d'une marketplace avec options (paiement, livraison, ...). Aussi, préalablement, il est important de répertorier le e-commerce existant et les autres solutions déjà mises en place, afin de ne pas faire de doublon et éventuellement, se servir d'un outil déjà fonctionnel pour le développer, l'améliorer, ...

Le syndicat mixte du Pays de Chaumont et la CCI travaillent sur ce dossier. Des réunions d'information devraient se tenir prochainement. A l'issue, il conviendra alors selon les orientations du projet, le coût financier, ..., que la C.C.3.F. se positionne en validant ou pas son intégration à ce nouveau programme.

❖ Finances : Crise sanitaire - Région/CC3F 'Fonds Résistance'. Validation de l'avenant à la convention initiale – Nouvelle mesure résistance 'loyers grand Est' → à l'unanimité 36

Le fonds Résistance initié par la Région et auquel la CC3F abonde financièrement (comme un grand nombre de collectivités) vient d'être modifié en incluant un nouveau volet d'aide consacré à l'indemnisation des loyers.

Il s'agit d'un accompagnement sous-forme d'aide directe à l'immobilier et assis sur une base mensuelle, en soutien aux très petites entreprises ayant fait l'objet d'une fermeture administrative sur une période du 01/11/20 au 31/01/21, et devant s'acquitter d'un loyer en période de confinement.

❖ Tourisme – Convention de transfert de gestion d'une ligne du réseau ferré national pour une exploitation touristique entre la SNCF et la CC3F pour le projet vélo rail de Rail 52 → à l'unanimité 36

La Présidente présente le dossier et le projet que Rail 52 a transmis.

Après débat, les Conseillers Communautaires, à l'unanimité, donnent un accord de principe à cette convention et précisent :

La CC3F demande à la SNCF de préparer une convention à durée limitée concernant la voie de chemin de fer, entre CHATEAUVILLAIN (52) et VEUXHAULLES (21).

Cette voie historique et stratégique pour l'armée circule sur les territoires de la Communauté de Communes des 3 Forêts et du Pays Châtillonnais.

C'est pourquoi il est nécessaire d'obtenir l'aval des 2 collectivités pour que l'association RAIL52 puisse mener à bien son projet de vélo rail entre les 2 villages susnommés.

Il est entendu que les 2 collectivités agissent à la demande de l'association, qui ne peut être l'interlocuteur de SNCF.

De même, il est entendu que la convention telle que proposée par SNCF sera immédiatement transférée à l'association. Celle-ci s'engage à en respecter tous les termes et à supporter les frais engendrés par l'application de ladite convention.

La convention à intervenir entre CC3F, CCPC et RAIL52 sera préparée en parallèle de celle à intervenir avec SNCF.

Ces conventions n'engagent en aucun cas les communautés de communes à se substituer à RAIL52 en cas de difficultés de l'association de quelque nature que ce soit.

A l'occasion de la présentation de la convention-type, préparée par SNCF et présentée aux EPCI et à l'association RAIL52, et qui interviendra dans quelques mois, les conseils communautaires seront sollicités pour validation des propositions du gestionnaire de réseau.

❖ Personnel : Création d'un poste permanent d'adjoint administratif à temps plein, au service administratif de la CC3F → à l'unanimité 36

Catégorie C – adjoint administratif de 2^{ème} classe, à TP, à compter du 15/01/21

Approbation des Tableaux des effectifs au 31/12/20 et suite à cette décision, à compter de janvier 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance à 19h35.

La Présidente,
Mme Marie-Claude LAVOCAT

